



## Question juridique : agression par le voisin de ma soeur

-----  
Par Visiteur

Dimanche 2 mai, je me suis fais agressée verbalement avec les pires insultes par le voisin de ma soeur quand je me suis plains de son rottweiler qu'il ne muselait pas. Cet homme m'a dit qu'il m'insulterait chaque fois qu'il me verrait pour m'apprendre à me "la fermer". C'est ce qu'il fait : lundi 3 mai, je me suis rendu chez ma soeur, quand j'en suis ressortie, celui-ci m'attendait sur le balcon et m'a arrosé d'injures(sale chienne, grosse pute..., allant jusqu'à cracher de son balcon et me montrant ses parties génitales. Le 2 mai, j'avais été porté plainte à la gendarmerie. Le 3 mai quand j'y suis retournée, la gendarme qui avait rédigé la première plainte m'a dit qu'elle avait trop de travail, que jeudi et vendredi, elle était en congé et qu'il me fallait attendre ce week end du 8 et 9 mai, où elle retravaillerait pour déposer une autre plainte se moquant de la gravité des faits, laissant une totale liberté à cet homme de continuer ses agissements violents toute la semaine en toute impunité. Je tiens à préciser que les deux fois où cet homme s'est montré extrêmement violent et quand il a attenté à la pudeur, j'étais en compagnie de mineures qui me sont confiée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Suis-je obligée d'attendre pour déposer plainte ou puis-je saisir directement le procureur car visiblement la gendarmerie banalise la chose, ne compte pas se déplacer et me répondent que pour qu'ils puissent faire quelque chose il faudrait qu'ils le voient (c'est le serpent qui se mord la queue). Quelle serait la marche à suivre ? MERCI

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous n'êtes nullement obligé d'attendre pour déposer plainte et si la personne refuse de prendre votre plainte vous pouvez vous adresser au commissariat. Ceci étant c'est sans doute parce que vous avez déjà déposé plainte que le gendarme ne veut pas en prendre une seconde. Avez vous précisé que les faits avaient été réitérés?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Lorsque je suis allée à la gendarmerie pour la première fois, la personne m'a dit qu'étant donné qu'il n'y avait que des insultes, celui ci ne risquait tout au plus qu'une simple contravention.

Je trouve que les choses se sont quand même aggravées puisque maintenant, il me crache dessus et en plus, il s'exibe et la gendarmerie n'intervient en aucune façon ce qui semble encourager ce monsieur à continuer.c'est la raison pour laquelle je tenais à déposer une autre plainte en leur précisant que sa violence avait empiré et qu'elle est préméditée puisque celui-ci semble guetter ma venue et m'attend à la sortie. Puisque la Gendarmerie ne veut pas se déplacer, je compte faire constater les faits par un huissier.

-----  
Par Visiteur

Madame,

Puisque la Gendarmerie ne veut pas se déplacer, je compte faire constater les faits par un huissier. L'huissier n'est pas habilité à constater des infractions pénales.

lorsque je suis allée à la gendarmerie pour la première fois, la personne m'a dit qu'étant donné qu'il n'y avait que des insultes, celui ci ne risquait tout au plus qu'une simple contravention. Effectivement l'insulte est une contravention de première classe punie d'une amende de 38 euros.

Je trouve que les choses se sont quand même aggravées puisque maintenant, il me crache dessus et en plus, il s'exibe et la gendarmerie n'intervient en aucune façon ce qui semble encourager ce monsieur à continuer.

Je pense que ce monsieur souffre de troubles du comportement.

Si effectivement il commet des actes d'exhibition vous pouvez déposer plainte pour exhibition sexuelle.

c'est la raison pour laquelle je tenais à déposer une autre plainte en leur précisant que sa violence avait empiré et qu'elle est préméditée puisque celui-ci semble guetter ma venue et m'attend à la sortie.

Que l'on soit dans le cadre des insultes ou de l'exhibition, il ne peut y avoir de préméditation au sens juridique du terme.

Je pense que le mieux serait d'ignorer complètement ce monsieur et de lui signaler que vous avez déposé plainte à son encontre.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour vos explications

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'espère sincèrement que ce monsieur, qui visiblement n'est pas très équilibré psychologiquement, arrêtera de vous importuner.

Merci de vous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement